

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE CHARLIEU-BELMONT COMMUNAUTE

L'an deux mil VINGT SIX

Le 26 février 2026 à 19h

Le Conseil de CHARLIEU BELMONT COMMUNAUTE

Dûment convoqué, s'est réuni en séance publique ordinaire à Charlieu

Sous la présidence de Monsieur René VALORGE

Date de la convocation : 13 février 2026

Présents : M. GROSDENIS Henri, M. CHIGNIER Bernard, M. MATRAY Jean-Luc, Mme MONTANES Véronique, Mme GASDON Christine, M. FAYOLLE Jean, M. MEUNIER Gérard, Mme BOURNEZ Christine, M. DURANTIN Michel, Mme FEJARD Carole, M. BERTHELIER Bruno, M. HERTZOG Etienne, M. LACROIX Jérémie, Mme URBAIN Sandrine, M. VALENTIN Alain, M. BUTAUD Jean Charles, M. LOMBARD Jean Marc, M. GODINOT Alain, Mme DUGELET Isabelle, Mme VAGINAY Hélène, Mme LEBEAU Colette, M. VIODRIN Jérôme, M. DESBENOIT Bernard, M. JARSAILLON Philippe, Mme JOLY Michelle, M. LAMARQUE Michel, Mme TROUILLET Nelly, M. VALORGE René, Mme CARRENO Mercédès, M. CROZET Yves, Mme LEBLANC Florence, M. CHENAUD Fabrice, Mme CALLSEN Marie-Christine, M. DESCAVE Guillaume, M. AUBRET Alain, M. PALLUET Dominique, M. DUBUIS Pascal, M. MOULIN Bernard, Mme DANIERE Emmanuelle.

Nombre de membres en exercice : 41

Nombre de présents : 39

Nombre de votants : 41

Excusés : Mme PONCET Sylvie, M. LAPALLUS Marc.

Pouvoirs : Mme PONCET Sylvie à M. LACROIX Jérémie, M. LAPALLUS Marc à M. BUTAUD Jean Charles.

Election d'un secrétaire de séance : Mme CARRENO Mercédès (Saint Denis de Cabanne).

N°2026/N°039

OBJET : CENTRE AQUATIQUE – APPEL A MANIFESTATION D'INTERÊT RESTAURATION AMBULANTE POUR LA PERIODE ESTIVALE

M. le Président rappelle aux conseillers communautaires qu'afin d'étendre l'offre de services du centre aquatique et permettre à ses clients de se restaurer sur place, à l'extérieur, durant la saison estivale, il serait souhaitable de proposer un service de restauration rapide. Ce dernier serait accessible depuis les plages engazonnées. Il est demandé une ouverture tous les jours de 11h30 à 17h30 à l'exception du jeudi jour de fermeture du centre aquatique. Le prestataire se rémunérerait sur les ventes réalisées (prioriser les produits locaux et/ou faits maison) et en contrepartie une redevance d'occupation de 1 500 € serait perçue par Charlieu-Belmont Communauté qui mettrait à disposition également l'eau, l'électricité et l'évacuation des eaux usées. Afin de retenir un prestataire il est nécessaire de lancer un appel à manifestation d'intérêt. Le projet de convention est joint.

Les offres seront examinées et classées au regard des critères suivants :

Qualité de l'offre commerciale proposée : qualité de la carte avec diversité des produits, origine et provenance des produits (fait maison, origine France, circuit-court, produits bio...), gamme/attractivité des prix proposés. 60 points

Compétence et expérience du candidat et moyens humains prévus pour la réalisation de la prestation. 15 points

Moyens matériels pour la réalisation de la prestation (descriptif + photos). 15 points

Développement durable : le candidat présentera sa manière de procéder au regard du cahier des charges demandé (nature des contenants alimentaires, gestion des déchets, entretien du matériel, gestion de l'eau, de l'électricité...). 10 points

Le prestataire retenu sera celui ayant obtenu la meilleure note globale.

Une phase de négociation pourra être engagée avec le ou les candidats souhaités par Charlieu-Belmont Communauté.

Charlieu-Belmont Communauté se réserve le droit de ne pas donner suite à la procédure.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire,

-approuve le projet de convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'un point de restauration rapide au centre aquatique pour la période estivale 2026 tel que présenté ci-dessus, à savoir pour une occupation d'un emplacement de 15m² pour une contrepartie d'une redevance d'occupation de 1 500 €,

-autorise M. le Président à lancer la procédure d'appel à manifestation d'intérêt pour rechercher un prestataire pour gérer un point de restauration rapide au centre aquatique pour la période estivale 2026,

-autorise M. le Président à retenir le meilleur candidat au regard des critères de choix mentionnés dans le règlement de la consultation.

La Secrétaire de séance
Représentante de la commune de St Denis de Cabanne
Mme Mercédès CARRENO



Le Président de la Communauté
De Communes
M René VALORGE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200035202-20260226-DELIB2026-039-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/03/2026
Publication : 05/03/2026